

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE VOLLEY-BALL 18 JUIN 2023

Secrétaire de séance : Cécile JOURDHEUIL

QUORUM

Début de l'émargement à 9 h 00.

Ont émargé :

Cognac (10 voix), Mosaïque (1 voix), La Rochefoucauld (2 voix), Ruelle (2 voix), SC Barbezilien (4 voix), ES Champniers Angoulême (9 voix), COSMIC (7 voix), Groupement sportif Volley Club 17 (4 voix), Dompierre (4 voix), VB Atlantique Côte de Beauté (4 voix), Rochefort (9 voix), Ré Beach (6 voix), Saintes (14 voix), La Rochelle (11 voix), Périgny (9 voix), Saint Jean (3 voix), Brive (10 voix), Tulle (3 voix), AS Ahun Creuse Volley (1 voix), ASPTT Périgueux (4 voix), Bergerac (9 voix), Sarlat (5 voix), Club Ligue Nouvelle Aquitaine (1 voix), AS Martignas (3 voix), Volley Loisir Gironde (8 voix), JSA Bordeaux (11 voix), Bruges (10 voix), Nord Bassin (5 voix), Union Salles Mios (5 voix), Bordeaux Mayotte (2 voix), Bordeaux Beach Chillers (10 voix), Beach et Volley Audengeois (3 voix), Mérignac (10 voix), AGJA (11 voix), Saint Médard (9 voix), Gradignan (3 voix), Illac (11 voix), Ambarès (8 voix), Sud Bassin (8 voix), Floirac (10 voix), Le Haillan (9 voix), Blanquefort (8 voix), Eysines (5 voix), Bisca Beach (1 voix), Adour Volley (9 voix), Jeanne et Serge Académie Volley-Ball (1 voix), Dax (9 voix), Biscarrosse Olympique (7 voix), Stade Montois (10 voix), Violette Aturine (2 voix), Orthe (6 voix), Carcen-Ponson (3 voix), Villeneuve sur Lot (11 voix), ASPTT Marmande (5 voix), Nérac (4 voix), Loisir et Détente 64 (2 voix), Lescar (9 voix), Anglet Beach Bask (3 voix), Bayonne (9 voix), Union Béarnaise (5 voix), Luy de Béarn (7 voix), Anglet Olympique (11 voix), Les Fleurs de Pau (10 voix), Bournos (5 voix), Lons (6 voix), Jurançon (8 voix), Les Genêts de Mesplède (5 voix), Luzien Cibourien (6 voix), Ger (6 voix), Olympic Mellois (2 voix), Saint Maixent (6 voix), Niort (7 voix), US Thouarsaise (4 voix), Parthenay (5 voix), Pexinois Niort (11 voix), Club Volley Loisir 86 (2 voix), Saint Julien l'Ars (2 voix), CEP Poitiers (9 voix), US de Migné Auxances Volley-Ball (6 voix), Stade Poitevin (11 voix), Châtellerauld (8 voix), Loudun (3 voix), Chauvigny (4 voix), Vivonne (10 voix), US Civraisienne (2 voix), Montamisé (2 voix), CS de Sèvres Anxaumont (7 voix), Vouillé (9 voix), Cissé (5 voix), Sport et Loisirs en Val de Vienne (2 voix), Buxerolles (3 voix), Fontaine le Comte (7 voix), Sand Bank Beach (1 voix), Landouge (9 voix).

Le quorum est atteint : 93 Clubs inscrits sur 117 Clubs votants, pour 578 voix exprimées sur 650, 10928 licences pour 12183 licences validées.

Allocution de Jacques MOREAU, Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball. (**En annexe 1**).

La Ligue s'étant doté de boîtiers électroniques de vote avant la pandémie, ils seront utilisés cette année pour plus de facilité de vote.

Sont soumis au vote après présentation.

- Le PV de l'AG du 4 juin 2022 (diffusé dans le Compte-rendu d'activités Ligue).
- Le rapport moral (diffusé dans le Compte-rendu d'activités Ligue, lu en séance par Alain TREVISIOL),

Résultat du vote du PV de l'AG du 04 juin 2022 :

Pour : 570 voix

Contre : 6 voix

Abstention : 2 voix

Le PV de l'AG du 4 juin 2022 est adopté à la majorité.

Résultat du vote du rapport moral :

Pour : 559 voix

Contre : 8 voix

Abstention : 11 voix

Le rapport moral est adopté à la majorité.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2022

Présentation par Jean-Paul PAYSAN du compte-rendu des vérificateurs aux comptes.

Les vérificateurs aux comptes donnent quitus à la Trésorière pour présenter les états financiers 2022 à l'assemblée.

RAPPORT FINANCIER 2022

Nathalie PEDRETTI, Trésorière, présente les états financiers (***En Annexe 2***) :

Sont soumis au vote après présentation.

- Le rapport financier 2022 (Diffusé dans le compte-rendu d'activité de la Ligue)
- Les tarifs 2023-2024 (Diffusés dans le compte-rendu d'activités de la Ligue - à signaler que cette année encore, pas d'augmentation). (***Annexe 3***)
- Le budget prévisionnel 2023 (diffusé dans le compte-rendu d'activités de la Ligue).

Résultat du vote du rapport financier 2022 :

Pour : 533 voix

Contre 0 voix

Abstention : 45 voix

Le rapport financier 2022 est adopté à la majorité.

TARIFS 2023-2024

Résultat du vote des tarifs 2023-2024 :

Pour : 542 voix

Contre : 16 voix

Abstention : 20 voix

Les tarifs 2023-2024 sont adoptés à la majorité. La ligne 316 (indemnité arbitrage) sera modifiée par le résultat du vote du périmètre CRA, un peu plus tard dans le déroulement de l'AG.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Résultat du vote du budget prévisionnel 2023 :

Pour : 515 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 63 voix

Le budget prévisionnel 2023 est adopté à la majorité.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE (CRS)

SECTEUR SENIORS

Michèle GIRAUD-BAHUET assure la présentation du rapport du secteur Séniors. Les documents présentés en Assemblée Générale sont joints (**Annexes 4 à 8**)

Présentation de l'évolution du RGER 2023–2024 (Annexe 4) en 3 parties

Suite à un long débat sur les modifications que la Commission souhaite apporter, le RGER est mis au vote.

Résultat du vote de la 1^{ère} partie à modifier du RGER :

Pour : 105 voix **Contre : 422 voix** Abstention : 51 voix

La 1^{ère} partie à modifier du RGER est rejetée.

Résultat du vote de la 2^{ème} partie à modifier du RGER :

Pour : 180 voix **Contre : 312 voix** Abstention : 86 voix

La 2^{ème} partie à modifier du RGER est rejetée.

Seule la partie 3 non soumise au vote sera modifiée dans le RGER 2023-2024.

Présentation de l'évolution de la formule sportive 2024–2025 (Annexe 5) et du planning général de la saison 2024-2025 (Annexe 6) qui en découlerait.

Résultat du vote de l'évolution de la formule sportive Séniors 2024-2025 :

Pour : 129 voix **Contre : 292 voix** Abstention : 157 voix

La proposition d'évolution est rejetée.

Présentation des descentes et des montées pour la saison 2023-2024 (Annexe 7).

Présentation des championnats 2023-2024 (Annexe 8).

SECTEUR JEUNES

Michèle GIRAUD-BAHUET présente une évolution qui sera mise en place par la Commission Régionale Sportive secteur jeunes : Le championnat Elite M18M et M18F sera remis en place pour la saison 2023-2024, suivant la même formule que les M13 et M15

COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE (CRA)

Pierre COMBE représente Joseph ZGHEIB, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), qui n'a pu être présent à l'Assemblée Générale.

Une proposition d'évolution de la CRA a été soumise aux Clubs participant au championnat régional avec un vote pré AG par informatique (80 % de participation).

Résultats du vote pré-AG sur les 7 propositions de la CRA

	Vote			Pourcentage		
	Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention
1 - En PN, les deux arbitres seront désignés par la CRA/CDA	30	5	4	76,9%	12,8%	10,3%
2 - En cas de couplage PN/R1, les 2 arbitres seront désignés par la CRA/CDA	27	7	5	69,2%	17,9%	12,8%
3 - En R1, seul le premier arbitre sera désigné par la CRA/CDA (même en cas de couplage R1F et R1M) et le club recevant devra fournir le 2ème arbitre, arbitre diplômé (à partir de 16 ans) ou arbitre adulte en formation sur la saison en cours	23	15	1	59,0%	38,5%	2,6%
4 - Le nombre de matchs obligatoires pour assurer la couverture d'une équipe passera de 7 à 9	7	30	2	17,9%	76,9%	5,1%
5 - Le système d'amende évoluera pour être proportionnel au nombre de matchs non faits par un arbitre de couverture. Une amende de 50€/match non fait remplacera l'amende forfaitaire de 500€ pour défaut d'arbitre.	33	4	2	84,6%	10,3%	5,1%
6 - Les amendes d'arbitrage seront facturées au club de couverture	18	9	12	46,2%	23,1%	30,8%
7 - L'indemnité d'arbitrage par arbitre au niveau PN et R1 sera augmentée de 2€. Elle passera donc de 45€ à 47€	22	11	6	56,4%	28,2%	15,4%

Les propositions 1, 2, 3, 5, 6, 7 sont adoptées

La proposition 4 est rejetée

L'adoption de la proposition 7 modifie le contenu de la ligne 316 des tarifs votés précédemment.

CANDIDATURES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2023

Jean-Paul PAYSAN et Sophie PAYSAN indiquent qu'ils ne seront pas disponibles l'année prochaine pour être vérificateurs aux comptes 2023.

Il est demandé à l'Assemblée s'il y a des candidats pour assurer la fonction de vérificateur aux comptes.

Seul **Faïçal LARIDHI, du Club de MJC Mosaïque Volley**, se propose.

L'Assemblée Générale valide cette candidature.

Un grand merci à lui pour sa candidature.

Une relance sera faite par mail auprès des Clubs pour avoir un autre candidat

REPRESENTANTS TERRITORIAUX AUX AG FEDERALES

Lors de la dernière Assemblée Générale Fédérale, la Ligue Nouvelle-Aquitaine n'a pu être représentée que par 3 délégués territoriaux au lieu des 4 prévus.

Deux des titulaires se sont excusés n'étant pas disponibles à cette date. Allister GEORGE, 1^{er} suppléant a pu être présent.

Les deux autres suppléants ne font plus partie du Volley et n'ont plus de licence.

Il est donc important de désigner de nouveaux représentants.

Se présentent au poste de représentants :

Dominique REY
Laurence GRIMONET
Faïçal LARIDHI
Jean-Baptiste BOUHELIER

Résultats des votes :

Dominique REY :	Pour : 339	Contre : 182	Abstention : 57
Laurence GRIMONET :	Pour : 506	Contre : 63	Abstention : 9
Faïçal LARIDHI :	Pour : 364	Contre : 176	Abstention : 38
Jean-Baptiste BOUHELIER :	Pour : 451	Contre : 78	Abstention : 49

Sont élus pour les prochaines Assemblées Générales Fédérales :

1- Laurence GRIMONET
2- Jean-Baptiste BOUHELIER
3- Faïçal LARIDHI

Merci à eux de leur candidature.

Clôture de l'Assemblée Générale à 14 h 00.

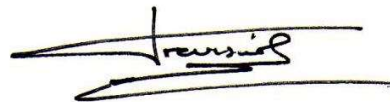
Un apéritif est offert aux participants, le Président de la Ligue remet les récompenses 2023 décernées aux bénévoles et dirigeants méritants.

Ce moment de convivialité se poursuit avec un buffet.

Le Président
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Jacques MOREAU



Le Secrétaire Général
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Alain TREVISIOL



ANNEXES – DOCUMENTS DIFFUSES EN ASSEMBLEE GENERALE

ANNEXE 1 - DISCOURS DU PRESIDENT – JACQUES MOREAU

L'ensemble de l'activité de la Ligue est tracé dans le compte rendu d'activités de l'AG à la suite du mot du président.

Dans ce mot, je veux souligner le travail de chacun(e) des élu(e)s qui ont assumé leur engagement (sportive, administratif, financier...).

Dea accessits au risque d'en oublier pour les jeunes dans les finales régionales et nationales (podium pour les 15M de LPVB), pour les adultes d'ASI qui rejoignent Poitiers en PRO A M, deux représentants de la LNAVB, deux locomotives pour nos 14000 licenciés.

Les féminines de BMV en "embuscade" pour accéder au plus haut niveau national, bien poussées par une présence quantitative et qualitative de 5 clubs Néo-Aquitains bien positionnés en N2.

Le out door n'est pas en reste avec les jeunes Rétais et les adultes Rétais, Bordelais et d'Anglet (vainqueur de la coupe de France en masculin).

Pour fermer la parenthèse sportive, en volley assis, merci au Haillan d'en être la locomotive bien emmené par ces internationaux.

La partie émergée est belle, celle immergée est très active par le travail des Clubs via leurs entraîneurs, relai indispensable à celui de nos techniciens, pour faire de nos POLES, CRES et CRE l'ascenseur pour que nos jeunes pousses atteignent le plus haut niveau CNVB, CFA, Clubs PRO.

Le staff salarié subit des changements et des repositionnements, son organigramme figé d'ici à la reprise permettra un fonctionnement plus suivi et performant.

Merci à David après 9 ans passés à vouloir nous bouger dans le bon sens du terme.

Merci à Etienne, ces nouvelles fonctions récompensent la qualité de son investissement. Je ne veux pas oublier Cécile (précieuse collaboratrice), Christophe, nos contrats d'alternance et Services Civiques.

Un temps fort, la venue de l'EDF M championne Olympique(elle revient cet été).
Olivier AUDABRAN et Josselin LAFONT ont été de bons négociateurs.

Un essai "CAMP ETE 2023" à transformer pour concrétiser le travail de Sébastien QUINTARD et son équipe.

L'essai, lui, du POLE BEACH est transformé, après une première année d'existence, la structure (gymnase) bientôt opérationnelle lui permettra les meilleures conditions de fonctionnement.

Bienvenue à Maélan pour l'instant "prêté" par CAMPUS 2023 et salarié de la Ligue après la coupe du monde de Rugby et à notre directeur Jonathan, recruté pour nous rejoindre durant l'été.

Je termine en soulignant ce que j'ai écrit en début de ce mot :

L'investissement ENORME de nos élus, Alain en tête, qui mène une équipe pas toujours facile à discipliner, son président en tête.

Je manque à toutes les règles de politesses en terminant avec vous mesdames Nathalie (bureau et trésorière) et Michèle (sportive), un réel plaisir de partager avec vous aux destinées de la Ligue.

Bonne AG, Bon BEACH, Bonnes vacances

Président LNAVB
Jacques MOREAU

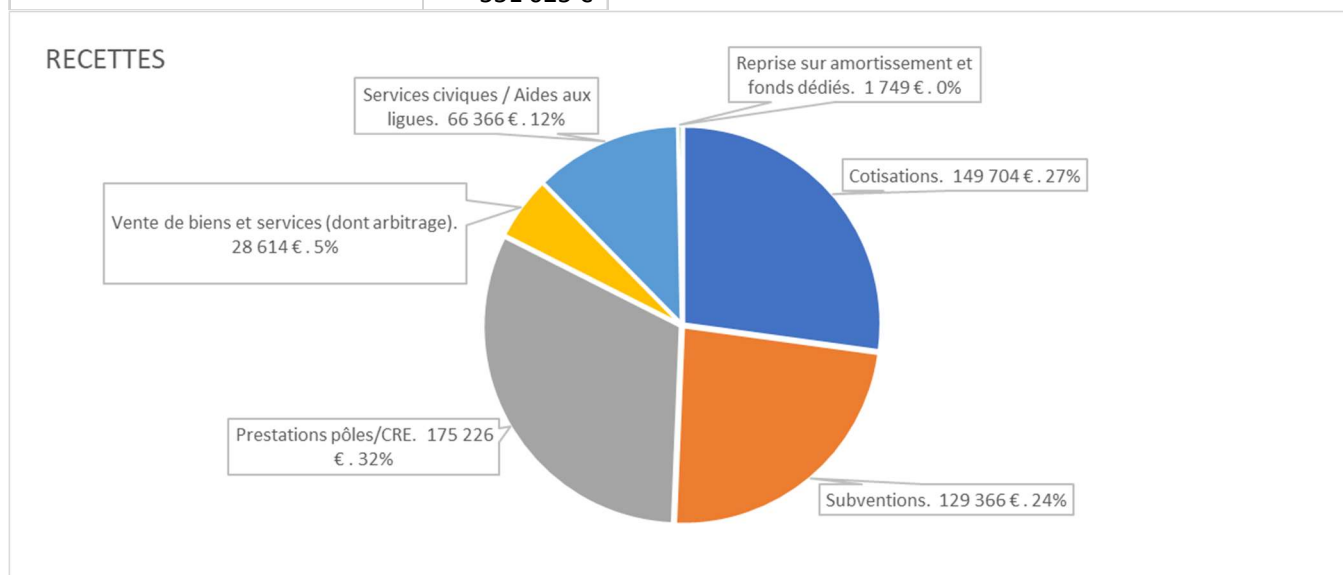
ANNEXE 2 – ETATS FINANCIERS

ACTIFS	2022			2021	2020	PASSIFS	2022	2021	2020
	Brut	Amort	Net	Net	Net				
Immobilisations incorporelles	1 248	1 248	0	0	0	Fonds associatifs et réserves	356 878 €	344 226 €	300 359 €
Logiciels	1 248	1 248	0	0	0	Fonds associatifs sans droit de reprise	340 726	294 861	216 220
Immobilisations corporelles	74 906	59 602	15 304	23 775	31 920	Résultat exercice	14 459	45 866	78 640
Matériel technique (lanceurs ballons...)	12 612	9 088	3 524	6 047	8 569	Subvention d'investissement (véhicule)	1 692	3 499	5 499
Transport (camion/voiture)	29 714	25 421	4 293	9 547	15 490	TOTAL (I)	356 878 €	344 226 €	300 359 €
Matériel Bureau et Informatique	24 923	17 920	7 003	7 967	7 521	Fonds dédiés	- €	500 €	2 000 €
Bureau et Informatique	7 657	7 173	484	214	340	Sur subventions de fonctionnement	0	500	2 000
Immobilisations financières	32 000	15 000	17 000	17 000	32 000	TOTAL (III)	- €	500 €	2 000 €
Parts sociales banques	17 000	0	17 000	17 000	17 000	Avance - Client avoir à établir	53 344 €	28 107 €	18 279 €
Prêts club	15 000	0	15 000	0	15 000	Amendes AG ligue 2021	0	0	7 200
Provisions pour dépréciation		15 000	-15 000			Pensions pôle	283	174	326
TOTAL (I)	108 154	75 850	32 304	40 775	63 920	Pensions pôle	0	2 211	1 133
Créances usagers (licences)	162 511	3 312	159 199	104 572	100 915	Bourses pôles + AAL+reversions	45 962	25 722	9 620
Clubs	143 339		143 339	91 262	100 915	Collectifs clients	7 098		
Clubs (dette en attente)	3 312	3 312	0	0	0	Fournisseurs	100 414 €	33 532 €	66 339 €
Client factures à établir	15 860	0	15 860	13 310	0	CREPS, CROS (Loyer) Intervenant ext	100 414	33 532	66 339
Produits à recevoir	19 969	0	19 969	14 568	29 826	Autres	41 713 €	45 302 €	40 502 €
Avoir CREPS (CRE F) et Pole F	6 489		6 489	6 489	7 089	Divers	0	402	410
Subvention à recevoir (CR)	12 180		12 180	4 800	13 560	Provision pour congés payés	12 710	10 161	14 628
Aides pour chômage partiel	0		0	0	6 050	Charges sociales	19 305	25 041	13 754
Autre produits à recevoir (FFVB-Edenred)	308		308	1 577	3 119	Subvention aide emploi Ligue PC	9 698	9 698	9 698
Divers (mutuelle...)	327	0	327	93	8	Formation	0	0	2 012
Fournisseur collectif	65	0	65	1 609		Produits constatées d'avance	212 838 €	146 260 €	141 569 €
Autre produits à recevoir (services civ)	600		600			FFVB aide aux ligues 2021 solde	0	8 817	14 537
Valeurs mobilières de placement	250 000	0	250 000	210 000	260 000	DRAJES 2021	0	6 667	14 600
Disponibilités	283 340	0	283 340	224 595	124 963	Licences	210 338	125 036	112 432
Pôle Féminin	3 436		3 436	10 460	1 741	Avance arbitrage 50%	2 500	5 740	0
Pôle Masculin	6 058		6 058	323	1 480	TOTAL (IV)	408 308 €	253 201 €	266 689 €
Compte Ligue	196 548		196 548	137 550	45 785	TOTAL PASSIFS	765 186 €	597 927 €	569 048 €
Livret A-ASSO	77 298		77 298	76 262	75 957				
Charges constatées d'avance	20 375 €	- €	20 375 €	3 416 €	4 425 €				
Aides comités + pôle Beach - Logiciel compt	20 375		20 375						
TOTAL (II)	736 195 €	3 312 €	732 883 €	557 151 €	520 128 €				
TOTAL ACTFS	844 349 €	79 162 €	765 187 €	597 926 €	584 048 €				

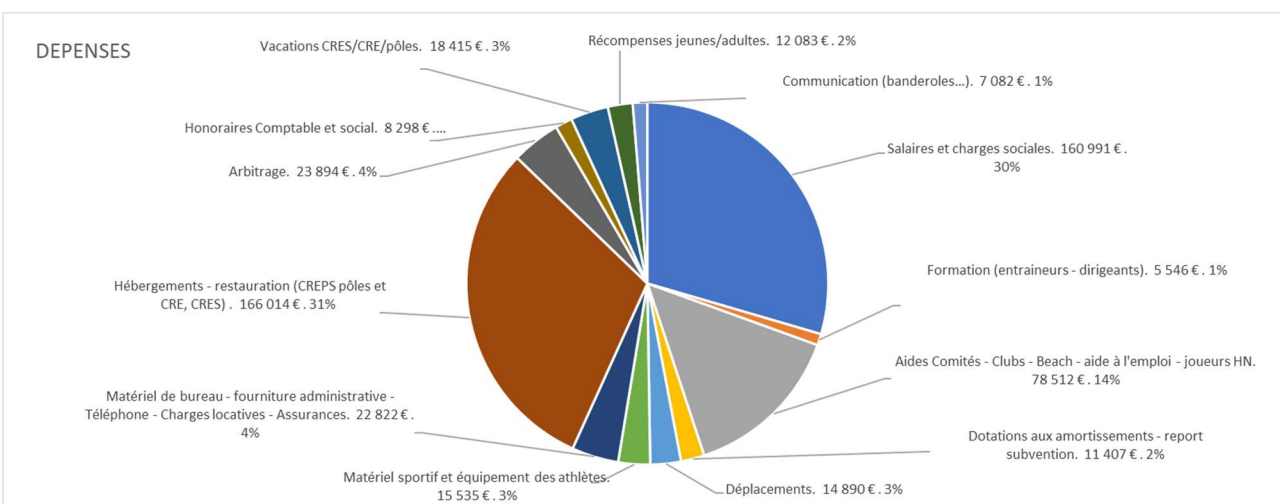
COMPTE DE RESULTAT	2022			2021			2020		
	2022	2021	%	2021	2020	%	2020	2019	%
Produits d'exploitation	551 025 €	433 343 €	27%	433 343 €	446 830 €	-3%	446 830 €	549 493 €	-19%
Cotisations (licences /Mutation /réaffiliation)	149 704 €	117 299 €	27,6%	117 299 €	163 948 €	-28,5%	163 948 €	177 272 €	-7,5%
Vente de biens	820 €	1 758 €	-53,4%	1 758 €	586 €	200,0%	586 €	11 266 €	-94,8%
Vente de services (dont indemnités d'arbitrage-AG-ATR)	27 794 €	10 132 €	174,3%	10 132 €	19 459 €	-47,9%	19 459 €	26 926 €	-27,7%
Subventions d'exploitation	129 366 €	116 989 €	10,6%	116 989 €	108 893 €	7,4%	108 893 €	120 677 €	-9,8%
Reprise sur amortissement	1 249 €	1 455 €	-14,2%	1 455 €	3 324 €	-56,2%	3 324 €	6 736 €	-50,7%
Utilisation fonds dédiés	500 €	1 500 €	N/S	1 500 €	- €	N/S			
Autres produits (Prestations poles et CRE - AAL+emploi dév)	241 592 €	184 210 €	31,2%	184 210 €	150 620 €	22,3%	150 620 €	206 616 €	-27,1%
Charges d'exploitation	545 488 €	387 688 €	41%	387 688 €	373 350 €	4%	373 350 €	563 606 €	-34%
Autres charges externes (60-61-62) Arbitres - CREPS - Equipement athlètes	289 032 €	165 212 €	75%	165 212 €	191 276 €	-14%	191 276 €	329 923 €	-42%
Impôts et taxes (formations entraîneurs, arbitres, dirigeants)	5 546 €	2 445 €	127%	2 445 €	3 694 €	-34%	3 694 €	3 417 €	8%
Salaires et traitements	121 514 €	114 873 €	6%	114 873 €	105 951 €	8%	105 951 €	125 615 €	-16%
Charges sociales	39 477 €	34 324 €	15%	34 324 €	25 522 €	34%	25 522 €	37 921 €	-33%
Dotations aux amortissements (matériel de transport et de bureau)	11 407 €	11 765 €	-3%	11 765 €	10 957 €	7%	10 957 €	8 682 €	26%
Fonds dédiés	- €	- €		- €	2 000 €		2 000 €		
Autres charges (aides Comités, Clubs, joueurs, Beach - Aide emploi technique)	78 512 €	59 069 €	33%	59 069 €	33 950 €	74%	33 950 €	58 048 €	-42%
Résultat d'exploitation	5 537 €	45 655 €	-88%	45 655 €	73 480 €	-38%	73 480 €	- 14 113 €	-621%
Produits financiers (intérêts des placements)	1 834 €	1 158 €	58%	1 158 €	992 €	17%	992 €	3 134 €	-68%
Charges financières (services bancaires)	274 €	151 €	81%	151 €	191 €	-21%	191 €	248 €	-23%
Reprise prov financière	2 500 €	2 507 €	N/S	2 507 €	- €	N/S			
Résultat financier	4 060 €	3 514 €	16%	3 514 €	801 €	339%	992 €	3 134 €	-68%
Produits exceptionnels	5 067 €	2 000 €	153%	2 000 €	5 058 €	-60%	5 058 €	12 348 €	-59%
Sur opérations de gestion (amendes sportives et CRA)	3 260 €	- €		- €	3 155 €	-100%	3 155 €	8 647 €	-64%
Sur opérations en capital	1 807 €	2 000 €	-10%	2 000 €	1 903 €	5%	1 903 €	3 903 €	-51%
Charges exceptionnelles	- €	5 155 €		5 155 €				202 €	
Impôts sur les bénéfices	205 €	150 €	37%	150 €	699 €	-79%	699 €	543 €	29%
Résultat exceptionnel	4 862 €	- 3 305 €	-247%	- 3 305 €	4 359 €	-176%	4 359 €	11 805 €	-63%
EXEDENT ou DEFICIT	14 459 €	45 864 €		45 864 €	78 640 €		78 831 €	826 €	

ANNEXE 2 - SUITE

Recettes	
Cotisations	149 704 €
Subventions	129 366 €
Prestations pôles/CRE	175 226 €
Vente de biens et services (dont arbitrage)	28 614 €
Services civiques / Aides aux ligues	66 366 €
Reprise sur amortissement et fonds dédiés	1 749 €
	551 025 €



Dépenses		
Salaires et charges sociales	160 991 €	
Formation (entraîneurs - dirigeants)	5 546 €	
Aides Comités - Clubs - Beach - aide à l'emploi - joueurs HN	78 512 €	
Dotations aux amortissements - report subvention	11 407 €	
Déplacements	14 890 €	
Matériel sportif et équipement des athlètes	15 535 €	
Matériel de bureau - fourniture administrative - Téléphone - Charges locatives - Assurances	22 822 €	
Hébergements - restauration (CREPS pôles et CRE, CRES)	166 014 €	
Arbitrage	23 894 €	289 032 €
Honoraires Comptable et social	8 298 €	
Vacations CRES/CRE/pôles	18 415 €	
Récompenses jeunes/adultes	12 083 €	
Communication (banderoles...)	7 082 €	



ANNEXE 3 – TARIFS 2023-2024 VOTES EN AG

Code	Licences Compétition Volley-Ball	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
1	Licence Professionnelle	25,00	25,00
2	Licence Sénior	28,00	28,00
3	Licence M21	27,00	27,00
4	Licence M18	27,00	27,00
5	Licence M15	17,00	17,00
6	Licence M13	10,00	10,00
7	Licence M11	10,00	10,00
8	Licence M9	8,00	8,00
9	Licence M7 / Baby	8,00	8,00
10	Licence PES Volley-Ball	0,00	0,00
11	Licence Open Volley-Ball	10,00	10,00
	Licences Compétition Beach Volley	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
12	Licence Sénior	10,00	10,00
13	Licence M21	10,00	10,00
14	Licence M18	10,00	10,00
15	Licence M15	5,00	5,00
16	Licence M13	5,00	5,00
17	Licence M11	5,00	5,00
	Licences Para Volley - Volley Sourd - Volley Assis	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
18	Licence Sénior à M18	13,00	13,00
19	Licence M15 à Baby	7,00	7,00

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Licences Hors qualif.		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
20	Licence Compét'lib	16,00	16,00
21	Passerelle Affinitaire / Competlib (dont 1,50 € réversion CDVB sur cotisation Ligue)	6,00	6,00
Autres Licences		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
22	Passage toutes catégories VB vers toutes catégories Beach dans un autre Club	100 % des tarifs selon	100 % des tarifs selon
23	Prise Licence Beach si licence compétition dans le même Club	8,00	8,00
24	Encadrement / Dirigeant SEUL	8,00	8,00
24 bis	Encadrement / Dirigeant 2ème licence	0,00	0,00
25	VPT (Volley Pour Tous)	Réversion FFVB	Réversion FFVB
26	Evènementielle	0,00	0,00
27	Double ou triple surclassement	5,00	5,00
28	Re qualification licence	0,00	0,00
Mutations		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
29	Mutation VB Nationale Sénior --> M18	30,00	30,00
30	Mutation VB Régionale Sénior --> M18	20,00	20,00
31	Mutation Beach Sénior --> M18	0,00	0,00
32	Mutation < M15	0,00	0,00
34	Mutation Exceptionnelle	15,00	15,00
Affiliations		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 23/24
35	Première affiliation	0,00	0,00
36	Réaffiliation Loisir (compet lib ou VPT)	45,00	45,00
37	Réaffiliation Départementale	71,00	71,00
38	Réaffiliation Régionale	140,00	140,00
39	Réaffiliation Nationale	140,00	140,00
40	Réaffiliation Bassin de pratique, Regroupement de licenciés, Parrain/filleul	30,00	30,00

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Commission Régionale Sportive : Séniors

101	Engagement championnat Pré National (par équipe)	200,00
102	Engagement championnat Régional (par équipe)	175,00
103	Demande de modification au calendrier (avec changement de WE), respect des 15 jours	45,00
104	Match décalé sans accord de la Commission Sportive	60,00
105	Feuille de match parvenue hors délai	20,00
106	Feuille de match jamais parvenue (en plus des amendes précédentes)	50,00
107	Journée supplémentaire de retard dans l'envoi de feuille de match (plafond 40 € par feuille)	5,00
108	Feuille de match mal tenue (partie administrative)	20,00
109	Résultats non communiqués dans les délais impartis (matches du samedi : dimanche 2h00 – matches du dimanche : dimanche 21 h)	80,00
110	Rencontre perdue par pénalité	30,00
111	Forfait sans déplacement des arbitres et de l'équipe adverse, après avoir prévenu au plus tard 48 h à l'avance	50,00
112	Autres forfaits	150,00
113	Forfait lors des 2 dernières journées	700,00
114	Forfait général en Prénational avant le début de la saison	500,00
115	Forfait général en Régional avant le début de la saison	300,00
116	Forfait général en Prénational en cours de saison	600,00
117	Forfait général en Régional en cours de saison	300,00
118	Forfait tournoi final ou finale	300,00
122	Péréquation kilométrique championnat et finale (au kilomètre)	0,37
Commission Régionale Sportive : Jeunes Elite		
201	Engagement équipe Jeunes (par équipe)	35,00
202	Forfait général Jeunes	250,00
203	Forfait sur un tournoi Jeunes prévenu vendredi avant 21 h	50,00
204	Forfait sur un tournoi Jeunes non prévenu	200,00
205	Feuille de match non parvenue dans les 5 jours	50,00
206	Péréquation kilométrique championnat et finale (au kilomètre)	0,37

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Commission Régionale Sportive : Jeunes Proxy

250	Absence à une finale régionale Proxy, sans avoir prévenu la CRS	50,00
Commission Régionale Arbitrage		
301	Absence 1° arbitre désigné CRA	50,00
302	Absence 2° arbitre (tous championnats régionaux)	50,00
303	Absence marqueur ou marqueur non diplômé CRA (tous championnats régionaux)	30,00
3031	1er ou 2ème arbitre non qualifié (pas de licence encadrement arbitre)	25,00
3032	Marqueur non qualifié (pas de licence encadrement dirigeant ou encadrement arbitre)	25,00
304	Moins de 50% d'arbitrage pour lesquels l'arbitre est désigné	80,00
305	Pas d'arbitre diplômé à l'engagement de l'équipe ou échec à l'examen	200,00
306	Défection totale arbitre du Club	500,00
307	2° arbitre non diplômé en Pré National	15,00
308	Droit de récusation d'un arbitre	216,00
309	Non présentation à l'examen du candidat arbitre	233,00
310	Litige signature Club vis-à-vis d'un licencié	217,00
311	Prise en charge de repas (avec justificatif obligatoire et pour un match à plus de 100 km)	15,00
312	Remboursement des arbitres (au kilomètre)	0,37
313	Nuitée plafonnée sur justificatif obligatoire	60,00
314	Indemnité journalière (Supervision et Beach)	36,00
315	Provision mensuelle pour déplacement (par arbitre)	35,00
316	Indemnité d'arbitrage : arbitre diplômé payé par le Club recevant	47,00
317	Indemnité préconisée de marqueur diplômé à la charge du Club recevant	22,00

Tarifs Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball 2023-2024

Commission Régionale Sportive : Beach

401	Engagement Championnat Beach	26,00
402	Non participation au championnat Régional Beach Séniors	87,00
403	Non participation au championnat Régional Beach Jeunes	46,00

Commission Régionale Technique

501	Pas d'entraîneur diplômé Intiateur (par équipe de Pré Nat)	320,00
502	Pas d'entraîneur diplômé Animateur (par équipe régionale)	220,00
503	Remboursement des cadres techniques (au kilomètre)	0,37
504	Participation aux journées de stage/sélection avec hébergement (par journée)	34,50
505	Participation aux journées de stage/sélection sans hébergement (par journée)	20,00
506	Participation aux weekend de stage entraîneur DRE (sans hébergement ni repas)	34,00
507	Participation en soirée de stage entraîneur DRE (sans hébergement ni repas)	24,00

Divers

601	Frais de dépôt de dossier à la Commission d'appel régionale	250,00
602	Absence par A.G Ligue pour tous les Clubs compétition Volley-Ball et Beach Volley	160,00
603	Remboursement hébergement des élus (Paris)	80,00
604	Remboursement hébergement des élus (Province)	70,00
605	Remboursement restauration élus	19,00
606	Réclamation	50,00

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

- 34 Mutation exceptionnelle : Compétition VB / Encadrement pourra être délivrée après avis de la CCSR et avec l'accord du club quitté lors d'une mutation professionnelle (à l'exception des licenciés PRO), cursus scolaire, déménagement cellule familiale ou Clu
- 36 Réaffiliation GSD-GSA Loisir : licences exclusivement Compet Lib ou VPT et UGS
- 37 Réaffiliation GSD-GSA Départemental VB + Beach + Para Volley + Snow Volley
- 38 Réaffiliation GSD-GSA Régional VB + Beach + Para Volley + Snow Volley
- 39 Réaffiliation GSD-GSA National VB + Beach + Para Volley + Snow Volley

Votre compte client devra être soldé pour obtenir sa réaffiliation

- 315 Un réajustement sera réalisé en fin de saison
- 602 Un Club donnant procuration devra être à jour avec la trésorerie FFVB, Ligue et Comité pour valider la procuration
- 606 Chaque réclamation inscrite sur les feuilles de match et ou chaque réclamation relative à une amende reçue devra être accompagnée d'un chèque du montant fixé. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera examinée par la Commission concernée ou le Bur
Ce chèque sera restitué si la réclamation abouti par l'annulation de l'amende. Dans le cas contraire, ce chèque sera encaissé. Cette disposition existait durant les saisons précédentes

ASSEMBLEE GENERALE LNAVB 2023

Partie 1

Article 12 : HORAIRES

Les horaires des rencontres sont ceux fixés en début de saison sur le calendrier officiel.

TEXTE ACTUEL :

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	21 h
Plages d'implantation autorisées	Samedi de 14 h à 21 h
	Dimanche de 11 h à 17 h

PROPOSITION :

Les horaires des rencontres sont ceux fixés en début de saison sur le calendrier officiel.

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Horaire officiel des rencontres	15 h
Plages d'implantation autorisées	Samedi de 14 h à 21 h
	Dimanche de 11 h à 17 h

EXPLICATION : De plus en plus de joueurs / joueuses travaillent le samedi et le travail est prioritaire sur le Volley. De nombreuses remontées de tels problèmes sur la saison passée. Cependant, en cas d'accord entre les clubs, les rencontres pourront être implantées sans aucune difficulté le samedi comme précédemment. Sur le calendrier de base sur le site, toutes les rencontres seront programmées le dimanche à 15 h.

AG LNAVB 2023 – 18 juin 2023

ASSEMBLEE GENERALE LNAVB 2023

Articles 9-10 et 9-13

TEXTES ACTUELS

9.10 Un joueur ne peut participer à plus d'une rencontre senior, lors d'un même week-end, sauf en cas de match remis ou à rejouer dans le respect des articles 9.6 ou 9.7. En cas d'infraction, la sanction (pénalité ou forfait) portera sur la seconde rencontre disputée par le joueur (dans l'ordre chronologique).

Dans les épreuves régionales :

Exceptions à cette règle du présent article :

- Un maximum de deux joueurs et joueuses M18/M21 peuvent participer à une seconde rencontre senior le même weekend **dans le respect de l'article 9.13** du présent règlement.
- Un maximum de deux joueurs et joueuses M18/M21 peuvent participer à une rencontre de l'équipe 2 dans le cas où l'équipe 1 ne joue pas.

9.13 Les GSA ayant engagé une équipe 2 et dont l'équipe 1 ne participe pas aux championnats LNV, peuvent avoir trois catégories de joueurs :

.....
- **Cas spécifique** : Joueurs M18/M21 utilisant la double participation

- ✓ Les joueurs M18/M21 qui jouent deux matchs dans un même week-end appartiennent à la catégorie (A, B ou C) de l'équipe la plus haute dans laquelle ils évoluent, conformément aux catégories précisées ci-dessus.
- ✓ Ces joueurs, dans la limite de deux, pourront participer à une seconde rencontre le même weekend avec l'équipe immédiatement inférieure ou supérieure en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

PROPOSITION :

Idem mais possibilité de double participation uniquement pour les M18, suppression pour les M21.

EXPLICATION

Cette règle a été mise en place par la Fédération dans l'optique de la formation des jeunes joueurs, leurs permettant ainsi de jouer à leur niveau avec l'équipe de niveau inférieur mais de participer au niveau supérieur pour se former, la plupart de ces jeunes n'étant pas titulaires dans l'équipe de plus haut niveau. Or, il apparaît que cette règle est détournée de son réel objectif et que certains clubs n'hésitent à faire redescendre deux titulaires afin de renforcer leur équipe réserve pour assurer un maintien ou jouer un titre, ce qui avantage les « gros » clubs au détriment des « petits » qui n'ont souvent qu'une équipe en régionale. De plus, on peut peut-être considérer les M21 comme des quasi-adultes seniors.

AG LNAVB 2023 – 18 juin 2023



ANNEXE 4 - SUITE

ASSEMBLEE GENERALE LNAVB 2023

Partie 3 : non soumise au vote

Articles 1 et suivants

Modifier dans le RGER tout ce qui se rapporte à la gestion des championnats délégués aux départements, en particulier ce qui concerne le 1^{er} niveau de championnat qui permet la montée en R1.

Pour les épreuves départementales, les championnats devront dorénavant avoir les dénominations suivantes (directives de la Fédération) :

- 1^{ère} division : Accession Régionale
- 2^{ème} division : Départemental
- 3^{ème} division : Départemental 2

Etc...

La notion de R2, R3, R4, etc... n'existe plus.

Toutes ces divisions seront gérées par les départements.

Article 19

Rajouter la précision suivante : pour la FDME, en cas de bug

- 1- saisir les résultats comme avant
- 2- faire 3 photos à envoyer par mail à la CRS (composition Equipes, Corps arbitral et Résultats)

Article 9.13

Catégorie B : Préciser qu'une rencontre est égale à 1 week-end donc un joueur de catégorie A ne peut pas jouer en catégorie B le même week-end que sa troisième journée sans jouer

AG LNAVB 2023 – 18 juin 2023



ANNEXE 5 – EVOLUTION DE LA FORMULE SPORTIVE 2024-2025

DOCUMENT DE COMPARAISON DE FORMULES DES CHAMPIONNATS PRE-NATIONAUX

Selon quelques clubs, la formule actuelle de nos championnats pré-nationaux ne répond pas aux attentes des joueurs, entraîneurs et dirigeants. Je vous rappelle que sa mise en place s'est faite après une enquête menée auprès des clubs régionaux voici 3 ans et qui n'a été réellement appliquée que la saison passée en raison du COVID.

Voici donc exposées ci-dessous la formule actuelle et une éventuelle formule qui pourrait répondre aux demandes des clubs mais présente également de nombreux inconvénients.

Chaque formule est accompagnée d'annotations « Avantages et Inconvénients », liste non exhaustive, bien évidemment, mais qui reprend les points évoqués par les clubs et les réflexions de la CRS.

FORMULE ACTUELLE DES CHAMPIONNATS PRE-NATIONAUX

Un petit résumé de la formule actuelle de nos championnats pré-nationaux :

Première Phase :

3 Poules de 6 : matchs Aller / Retour sur 10 journées

Matchs étalés de début octobre à fin janvier / début février (jusqu'aux vacances scolaires)

AVANTAGE : 3 poules géographiques limitant le kilométrage

INCONVENIENT : Les poules géographiques ne sont pas forcément de même niveau

Deuxième Phase :

PLAY OFF

Les 2 premiers de chaque poule soit 6 équipes

Matchs AR contre les équipes issues des deux autres poules soit 8 matchs / équipe

Résultat AR conservés uniquement contre l'équipe de la poule de base

AVANTAGES : une deuxième phase qui permet à chaque équipe de prétendre à la montée.

Arrêt de la première phase aux vacances de février, laissant 3 semaines pour faire les calendriers de 2^{ème} phase

INCONVENIENTS : Déplacements parfois longs – difficultés de réservation des salles en cours de saison

PLAY DOWN

Les équipes classées 3-4-5-6 de chaque poule soit 12 équipes, réparties en 2 poules géographiques dans la mesure du possible.

Matchs simples – Résultats de Phase 1 non conservés

Prise en compte du classement de la phase 1 par bonus forfait points au démarrage, en fonction du classement de la phase 1 comme suit :

Équipe classée 3^{ème} = 3 points

Équipe classée 4^{ème} = 2 points

Équipe classée 5^{ème} = 1 point

Équipe classée 6^{ème} = 0 point

AVANTAGE : Limitation relative des longs déplacements

INCONVENIENTS : Peu d'intérêt pour les équipes en début et milieu de tableau

ANNEXE 5 – SUITE

PROPOSITION DE FORMULE DES CHAMPIONNATS PRE-NATIONAUX POUR LA SAISON 2024/2025

Cette formule revient à un championnat classique pour la grande majorité des équipes mais avec 18 équipes ce n'est pas chose aisée, car il faut quand même envisager une deuxième phase pour déterminer le montant en Nationale 3. Voici ce que nous vous proposons en ayant essayé d'en dégager les avantages et les inconvénients comme sur la formule actuelle.

Première Phase :

2 Poules de 9 (répartition géographique) : matchs Aller / Retour sur 18 journées soit 16 matchs par équipe (un exempt chaque journée)

Début des compétitions : dernier week-end de septembre

Pas de journée implantée sur les 6 premiers tours de Coupe de France M18 et M21.

Matchs implantés les 1ers et derniers week-ends de vacances scolaires (Toussaint et Février mais pas vacances de Noël)

Matchs le week-end du 11 novembre (WE de 3 jours)

4 dates de report possibles mais uniquement sur les vacances scolaires

Deuxième Phase :

Obligatoire pour jouer la montée en Nationale 3 (une seule place pour notre Ligue).

Formule retenue :

Les 2 premiers de chaque poule soit 4 équipes se rencontrent en matchs AR en conservant les résultats des rencontres au sein de la même poule de base :

1A/1B - 2B/2A

2B/1A - 2A/1B

1B/1A - 2A/1B

1A/2B - 1B/2A

Formule rejetée :

Tournoi à 4 équipes sur un seul week-end. Pas équitable car on joue sa montée sur une seule journée (problème en cas d'absence ou blessure).

AVANTAGES :

Possibilité de programmer les réservations de salles plus facilement pour les équipes qui ne font pas la 2^{ème} phase

Couplages au sein du même club plus faciles à réaliser

INCONVENIENTS :

La répartition géographique sur 2 poules au lieu de 3 entraînera de plus longs déplacements pour les équipes

excentrées (particulièrement celles situées dans le sud 16 et 17 et les équipes de la région bordelaise)

Arrêt de la compétition tôt soit le week-end des 12/13 avril pour les équipes qui ne font que la 1^{ère} phase

Pour les équipes participant à la 2^{ème} phase : Rencontres à jouer sur les vacances scolaires de Pâques (2 sur 4) pour

une fin de compétition mi-mai, les qualifiés pour la montée étant à donner fin mai au plus tard à la Fédération

Moins de 2 semaines pour implanter le calendrier de cette 2^{ème} phase après la fin de la première phase

ANNEXE 6 – PLANNING GENERAL SAISON 2024-2025

PLANNING GENERAL - SAISON 2024/2025 ETUDE DE 2 POULES DE 9 EQUIPES EN PN + PLAY OFFS POUR MONTEE N3

Septembre	Sam/Di m	7/8		24 journées mais n'en garde que 18 pour le championnat PN, les 6 autres étant celles des Coupes de France M18 et M21
	Sam/Di m	14/15		
	Sam/Di m	21/22		
	Sam/Di m	28/29	1	
Octobre	Sam/Di m	5/6	2	
	Sam/Di m	12/13	3	
	Sam/Di m	19/20	4	
	Sam/Di m	26/27	R	
Novembre	Sam/Di m	2/3	5	
	Sam/Di m Lundi 11	9/10	6	
	Sam/Di m	16/17	7	
	Sam/Di m	23/24	8	
	Sam/Di m	30/ 11-02/12	9	
Décembre	Sam/Di m	7/8	10	
	Sam/Di m	14/15	11	
	Sam/Di m	21/22	R	
	Sam/Di m	28/29		
Janvier	Sam/Di m	4/5	R	
	Sam/Di m	11/12	12	
	Sam/Di m	18/19	13	
	Sam/Di m	25/26	14	
Février	Sam/Di m	1/2	15	
	Sam/Di m	8/9	16	
	Sam/Di m	15/16	17	
	Sam/Di m	22/23	18	
Mars	Sam/Di m	1/2	R	
	Sam/Di m	8/9	19	
	Sam/Di m	15/16	20	
	Sam/Di m	22/23	21	
	Sam/Di m	29/30	22	
Avril	Sam/Di m	5/6	23	
	Sam/Di m	12/13	24	
	Sam/Di m lundi 21 PQ	19/20	CALENDRIERS PO	
	Sam/Di m	26/27	POF	
Mai	Sam/Di m	3/4	POF	
	Sam/Di m	10/11	POF	
	Sam/Di m	17/18	POF	
	Sam/Di m	24/25	POF	

4 Journées Play-Off

ANNEXE 8 – PREVISION DES CHAMPIONNATS 2023-2024

ASSEMBLEE GENERALE LNAVB 2023

PREVISION DES CHAMPIONNATS - SAISON 2023/2024

PNF	R1F	PNM	R1M
1 BOURNOS	1 ROYAN	1 CHATELLERAULT	1 BISCAROSSE
2 SAINTES	2 BRUGES	2 ILLAC	2 COSMIC
3 GER	3 ST MEDARD EN JALLES	3 LA ROCHELLE	3 BRIVE
4 TALENCE	4 PERIGNY	4 VILLENEUVE	4 STADE POITEVIN
5 VBP NIORT	5 SEVRES ANXAUMONT	5 MERIGNAC	5 VIVONNE
6 MERIGNAC	6 THOUARS	6 ANGLET	6 VOUILLE
7 CEP ST BENOIT	7 FONTAINE LE COMTE	7 VOUILLE	7 CHATELAILLON
8 LANDOUGE	8 CEP ST BENOIT	8 VBP NIORT	8 COGNAC
9 LA ROCHELLE	9 TALENCE	9 LANDOUGE	9 BRUGES
10 MIGNE AUXANCES	10 BERGERAC	10 SAINTES	10 BERGERAC
11 ANGLET	11 SARLAT	11 TALENCE	11 ILLAC
12 FLEURS DE PAU	12 BARBEZIEUX	12 BLANQUEFORT	12 MARMANDE
13 MESPLEDE	13 FLOIRAC	13 STADE MONTOIS	13 VILLENEUVE/LOT
14 JSA BDX	14 ORTHE	14 FLOIRAC	14 PAU
15 VILLENEUVE	15 AGJA CAUDERAN	15 LESCOAR	15 LESCOAR
16 VOUILLE	16 MARMANDE	16 ANGOULEME	16 U. BEARNAISE
17 LE HAILLAN	17 ADOUR VOLLEY	17 JSA BDX	17 ST MEDARD EN JALLES
18 BAYONNE	18 STADE MONTOIS	18 MESPLEDE	18 BAYONNE
	19 1 CD 64 - LONS LESCOAR		19 1 CD 64 - ORTHE
	20 1 CD 86 - VOUILLE		20 1 CD 17/79 S - PERIGNY
	21 1 CD 17 - CHATELAILLON		21 1 CD 33/40 - JSA BORDEAUX
	22 1 CD 16 - COSMIC		22 2 - CD 64 - LONS
	23 1 CD 33/40 - ILLAC		23 2 - CD 33 - AMBARES
	24 1 CD 19/24/47 - BRIVE		24 CAUDERAN (Maintenu)
	25 1 CD 79 - ST MAIXENT		
			1 CD 19/24/47 - XXXXXX NEANT
			1 CD 86 - NEANT *
			1 CD 16 - XXXXXX NEANT
			Si place libre - Maintien
			1 TALENCE
			2 NIORT
			* STADE POITEVIN montant de R2 si repêchage de la R1 en PN

MONTEES CONFIRMES

Si place libre - Montée sup.	Ordre
64 UNION BEARNAISE (14 Equipes dep)	1
86 STADE POITEVIN (12 Equipes dep)	2
33 JSA ?????? (12 Equipes dep)	3
16 ANGOULEME (4 Equipes dep)	4

AG LNAVB 2023 – 18 juin 2023

